



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-29



BD

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 
ID : 038-213804768-20221011-2022_29-DE

L'an 2022 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, M. JOURDAN Jérôme, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, M. THIVOLET Daniel, Mme TODARO Marie-pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BOUCHON Céline

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. THIVOLET Daniel

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Date d'affichage

..J.J....

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Le Maire expose

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un « projet de territoire », afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Cette nouvelle contractualisation avec la CAF de l'Isère vient en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse qui a pris fin le 31 décembre 2021.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Cette convention constitue un levier stratégique pour :

- Clarifier les actions des acteurs du territoire en rendant lisible leurs actions,
- Améliorer l'efficacité des services en fixant des objectifs et une méthode d'évaluation,
- Repositionner l'usager au centre des services en organisant l'offre globale,

Au regard du travail engagé depuis l'année 2021 et notamment la

réalisation du diagnostic préalable de territoire, le Comité de Pilotage qui s'est réuni le 07 juin 2022 propose d'intégrer les éléments suivants :

1) Les orientations stratégiques :

En matière de petite enfance :

AXE 1 : Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets en matière d'offre petite enfance

- Travailler en concertation avec les communes et porteurs privés dans le développement de l'offre d'accueil (micro-crèches, MAM, installation d'assistants maternels) et réflexion sur les besoins de places supplémentaires en EAJE

AXE 2 : Conforter une offre d'accueil de qualité

- Harmoniser les pratiques en mutualisant les compétences
- Instaurer une dynamique de réseau entre les acteurs de la petite enfance

AXE 3 : Favoriser la mixité sociale dans les modes d'accueil collectif

- Accompagner les parents et les enfants dans la prise en compte des situations de handicap
- Accorder une attention particulière aux publics « fragilisés »

AXE 4 : Promouvoir l'information aux familles

- Améliorer la coordination et la mutualisation de l'information avec les partenaires locaux
- Promouvoir le Relais Petite Enfance comme lieu d'information

En matière d'Enfance Jeunesse :

AXE 1 : Conforter la mise en réseau des acteurs locaux

- Promouvoir la qualité des projets d'animation et la cohérence éducative à l'échelle du territoire
- Articuler et coordonner l'information aux familles

AXE 2 : Favoriser la mixité sociale dans les équipements

- Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les accueils collectifs de mineurs
- Accorder une attention particulière aux publics « fragilisés »

AXE 3 : Favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes et leur engagement

- Maintenir et adapter si nécessaires les espaces existants
- Donner l'opportunité à tous les jeunes de vivre un engagement citoyen
- Soutenir l'éducation aux pratiques et utilisation du numérique

En matière de soutien à la parentalité :

AXE 1 : Construire une offre concertée de soutien à la parentalité à l'échelle du territoire

- Promouvoir un projet global de territoire en matière de parentalité

AXE 2 : Promouvoir l'information auprès des familles

- Développer les ressources d'information sur l'offre en matière de parentalité

En matière d'animation de la vie sociale :

AXE 1 : Développer des services à la population dans le domaine de l'animation de la vie sociale

- Consolider l'existant et développer l'offre de service
- Développer la transversalité des structures d'animation de la vie sociale sur le territoire

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le



ID : 038-213804768-20221011-2022_29-DE

En matière d'accès aux droits et au logement d'urgence:

AXE 1 : Structurer les services d'accompagnement du public en matière d'accès aux droits

- Mailler le territoire et diversifier les canaux d'accompagnement
- Organiser un réseau d'acteurs en s'appuyant sur les ressources et dynamiques existantes

AXE 2 : Améliorer l'accompagnement des habitants confrontés à des difficultés sociales et de logement

- Conforter les structures et les actions de proximité dans leurs rôles d'accompagnement des publics
- Mener une réflexion sur les dispositifs de logements d'urgence

Ces axes de travail pourront évoluer et faire l'objet d'un avenant à la CTG.

2) La gouvernance :

Comité de Pilotage	Comités techniques	Thématiques des Comités Techniques	Groupe de travail et réseau
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 2 fois par an• Un Comité de Pilotage qui coordonne la gouvernance de la CTG• Président et/ou Vice président de BI• Elus des communes• Direction générale BI• Pôle Famille : direction et chefs de services• Chargé de coopération CTG• Partenaires institutionnels• Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none">• Minimum 3 fois par an• Des Comités Techniques qui mènent, suivent et évaluent les actions de leurs champs de compétences• Chargé de coopération CTG• Chefs de services du pôle Famille et Solidarité• Responsables des structures communales et/ou associatives• Personnes ressources et/ou contributeurs (acteur local ou institutionnel)	<ul style="list-style-type: none">• 4 thématiques retenues par la CTG• Comité Technique petite enfance• Comité Technique enfance / jeunesse• Comité Technique parentalité• Comité Technique animation de la vie sociale, logement et accès aux droits	<ul style="list-style-type: none">• En fonction des projets à mettre en œuvre au sein des Comités Techniques• Réseau accueils périscolaires• Réseau accueils extrascolaires• Réseau parentalité

La CTG est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 entre :

- La Caf de l'Isère
- Le Département de l'Isère
- La Mutualité Sociale Agricole
- Bièvre Isère Communauté
- Les communes membres de Bièvre Isère Communauté, qu'elles soient ou non dans une logique de prolongement des actions financées par le Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des présents

- VALIDE les orientations stratégiques et la gouvernance à intégrer dans la CTG

- AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Savas-Mépin

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 
ID : 038-213804768-20221011-2022_29-DE

Le Maire, Bertrand DURANTON

